



*Association Les Amis des Bauges*

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

### **SEPTEMBRE 2015**

## **Multi accueil La Farandole**

Ce règlement est à conserver par les familles. Le fait d'utiliser les services de l'établissement multi accueil La Farandole implique son acceptation et son respect.

### **LA STRUCTURE**

Le multi accueil La Farandole est gérée par l'association "Les Amis des Bauges" dont nous vous invitons à prendre votre adhésion.

A partir de septembre 2015, la structure est ouverte **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**. Pour le bien-être de votre enfant, dont la journée en collectivité est intense, nous vous demandons qu'il ne soit pas accueilli les 11h de l'amplitude, d'utiliser soit l'horaire d'ouverture soit celui de fermeture.

L'agrément délivré par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) nous permet d'accueillir **27 enfants âgés de 3 mois à 3 ans inclus** (jusqu'à la fin du mois de l'anniversaire des 4 ans) : 24 en journée (dont 2 places d'urgence) et 3 en demi-journée.

### **LE PERSONNEL** (10 membres)

**La directrice**, Cécile AUGUSTIN, Educatrice de Jeunes Enfants, est garante de la qualité de l'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle encadre l'équipe et veille à l'application du projet social, éducatif et pédagogique. Elle assure l'organisation générale de l'établissement ainsi que sa gestion administrative et financière.

**2 adjointes**, Anne ZABLOCKI, Infirmière Puéricultrice, et Florence VALDENNAIRE, Auxiliaire Puéricultrice, assurent la fonction de « continuité de direction ». Elles travaillent auprès des enfants et, pendant l'absence de la directrice, prennent les décisions en suivant des procédures à mettre en œuvre en fonction de situations (en cas de questionnement, d'urgence et de travail administratif).

**5 animatrices** (principalement titulaires du CAP Petite Enfance) : Nicole FINNAZ BLAKE, Nathalie CEQUEIRA, Julie THOMAS (remplacée cette année par Emilie WEIDERT), Valérie BERGER et Tiphaine NEUVILLE. Par une observation régulière, elles acquièrent une connaissance des enfants, répondent de façon personnalisée à leurs besoins dans un climat chaleureux et sont les interlocuteurs privilégiés des parents.

**Une personne à la « logistique »**, Eugénie COMPANYY. Elle gère les repas et les gouters, la vaisselle, les lessives, le nettoyage du mobilier et des jouets, le rangement,... et aide auprès des enfants si besoin

**Un agent chargé de l'entretien des locaux**: Jocelyne PAQUET

Respectant les règles d'encadrement (1 professionnel pour 8 enfants qui marchent et 1 pour 5 qui ne marchent pas), **nous sommes 4 auprès des enfants et « référentes » à la semaine** d'un groupe en fonction des âges. Une cinquième personne est présente au moment du repas.

*Centre socioculturel "Les Amis des Bauges" - Rue du Capitaine de Courson - 73 630 Le Châtelard*

*Tel: 04|79|54|87|64*

*Courriel: info@amisdesbauges.org*

*Site internet: <http://portail.amisdesbauges.org/>*

## L'INSCRIPTION

Les demandes d'inscriptions sont examinées par une commission (la responsable de la structure et le bureau de l'association) en fonction des places disponibles et une attention particulière est apportée pour les enfants porteurs de handicap.

Lors de l'inscription de l'enfant, un dossier le concernant sera constitué. Pour cela, les informations suivantes sont demandées :

- **Le livret de famille** (le nom, le prénom, la date de naissance de l'enfant)
- Afin de calculer le tarif horaire :
  - le **numéro d'allocataire CAF** pour les ressortissants du régime général (pour avoir accès aux ressources sur le site « Caf Pro »)
  - le numéro de sécurité social de l'enfant et l'avis d'imposition de la famille N-2 pour les autres régimes dont la Mutualité Sociale Agricole
- Les coordonnées des parents (adresse, numéros de téléphone et adresse e-mail)
- **La photocopie du carnet de santé de l'enfant** (Les vaccinations contre la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite sont obligatoires pour l'entrée en collectivité, celles contre la Rougeole, les Oreillons et la Rubéole sont conseillées). La précision d'éventuels problèmes de santé de l'enfant (allergies alimentaires, asthme,...)
- Le nom du médecin traitant ainsi qu'une autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence
- Les noms et numéros de téléphones des personnes qui pourront accompagner et reprendre l'enfant
- Des autorisations :
  - concernant la santé de l'enfant (Doliprane, Arnica, crème érythème fessier,...)
  - d'accéder aux revenus sur CAF Pro
  - de prendre l'enfant en photo (pour son casier, lors de la « fête des enfants », ...)
  - de sorties (à la bibliothèque, au jardin,...)

## LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

**La période d'adaptation** est souple, elle répond aux besoins de l'enfant et de ses parents. Ils peuvent rester un moment s'ils le souhaitent et téléphoner pour prendre des nouvelles.

**Le projet de la structure** est consultable dans son intégralité sur place. Les parents peuvent faire part à l'équipe de leur réflexion concernant les valeurs éducatives et les pratiques au quotidien.

**Un panneau** situé sur la porte d'entrée de La Farandole informe les parents des activités, festivités, réunions,... qui auront lieu. Il est donc vivement conseillé aux familles de prendre le temps de le lire.

Les parents peuvent **accompagner une sortie ou participer à une activité** en fonction de leur gout ou savoir-faire (musicale, artistique...).

Ils sont aussi cordialement invités à participer à la **création de la « fête des enfants »** (spectacle, kermesse, fête du jeu, bal,...) de fin d'année.

Ils sont aussi invités à faire part de leurs idées lors des réunions de la **Commission Petite Enfance**.

*Centre socioculturel "Les Amis des Bauges" - Rue du Capitaine de Courson - 73 630 Le Châtelard*

*Tel: 04/79/54/87/64*

*Courriel: info@amisdesbauges.org*

*Site internet: <http://portail.amisdesbauges.org/>*

## **LE FONCTIONNEMENT**

L'accueil des enfants se fait au quart d'heure, sur une place en demi-journée ou en journée (avec repas). **Aucune arrivée ni aucun départ ne se fera entre 12h et 13h**, cette heure étant réservée aux enfants qui prennent leur repas dans la structure.

Chaque jour, **1 place en journée est disponible pour les inscriptions occasionnelles** (Il est vivement conseillé aux parents de téléphoner pour s'assurer que la place le soit) et **2 places en journée sont disponibles un accueil en urgence** (Une peut être utilisée à l'avance pour une famille ayant des minimas sociaux ou aucune autre solution, l'autre ne sera donnée que le jour même).

**Nous fournissons les produits d'hygiène** : des gants avec de l'eau et du savon (ou du coton et du liniment), la crème pour les érythèmes fessiers si besoin,...

### **Les parents fournissent :**

- Un doudou et une tétine si l'enfant en a (merci d'en apporter un seul de chaque et ne pas les varier)
- Les couches
- Les vêtements de rechange
- Les biberons, les repas et les goûters (*Protocole en annexe*):
  - Les repas seront mis par les parents dans un plat allant au four traditionnel** (de 15cm de côté et 6cm de hauteur maximum).
  - Les repas et les goûters seront transportés par les parents **avec des couvercles hermétiques et dans une glacière ou un sac isotherme muni d'un bloc réfrigérant**.
  - Ils seront conservés dans la structure au réfrigérateur et réchauffés par nos soins (les biberons au chauffe-biberon).
  - Nous utilisons l'eau du robinet, vous pouvez nous donner une bouteille d'eau minérale si vous préférez pour votre enfant.
  - Il est possible de donner le lait maternel.
  - Aucun aliment ne sera conservé dans le réfrigérateur au-delà de la journée.

**Il est indispensable de marquer le prénom de l'enfant sur toutes ses affaires** (sacs, couches, vêtements, doudous, tétines, chaussons,...). Des étiquettes avec le prénom de votre enfant vous seront fournies pour les biberons, le plat pour le four, les boîtes plastiques et les couvercles.

### **Certains objets sont vivement déconseillés :**

- Tout objet personnel de valeur (En cas de casse ou de perte, l'assurance de l'association, la SMACL, a fixé une franchise, rien ne sera remboursé en dessous d'une certaine somme)
- Les bijoux (En cas de casse ou de perte, le personnel ne pourra être tenu pour responsable)
- Par ailleurs, nous ne pouvons pas accepter les objets qui pourraient être ingérés par les bébés: barrettes, petits élastiques, voitures avec de petites roues,...

## **SANTE DE L'ENFANT**

**L'administration ponctuelle de médicaments (dont l'homéopathie), demandée de votre part, sera effectuée, uniquement avec une ordonnance du médecin, par l'infirmière puéricultrice ou par la responsable et la deuxième adjointe si elle délègue l'acte.**

**Les enfants présentant des signes de maladies à éviction obligatoire ne seront pas admis** (Liste vue avec le médecin référent de la structure, Agnès Maillard):

*Centre socioculturel "Les Amis des Bauges" - Rue du Capitaine de Courson - 73 630 Le Châtelard*

*Tel: 04/79/54/87/64*

*Courriel: info@amisdesbauges.org*

*Site internet: <http://portail.amisdesbauges.org/>*

<b>Maladies</b>	<b>Evictions</b>	<b>Retour</b>
Conjonctivite	Si sécrétions purulentes	Avec traitement antibiotique local
Varicelle	1 semaine	Au stade de croûtes
Bronchiolite	Minimum 3 jours	
Affection buccale ("muguet")	2 jours	Avec traitement
Affections cutanées "herpès, impétigo"	2 jours	Avec traitement
Gastro-entérite	Temps qu'il y a des diarrhées et des vomissements	
Scarlatine	48h	Avec traitement antibiotique
Otite purulente Angine virale Virose Pharyngite Rhinopharyngite	À définir en fonction de l'hyperthermie de l'enfant et de son état général	
Les poux	1 journée pour traitement	
Oreillons	5 jours	
Rougeole	5 jours à partir de début de l'éruption	

En cas d'apparitions de symptômes inhabituels au cours de l'accueil, la responsable présente informe la famille.

En cas de **fièvre de plus de 38°5**, la feuille d'autorisation signée, un protocole commun est appliqué à tous les enfants de la structure (sauf contre-indication du médecin traitant) : après avoir téléphoné aux parents, un antithermique (dosage en fonction du poids de l'enfant) est administré et l'enfant sera ensuite si possible rendu à sa famille.

Pour faciliter l'accueil des enfants handicapés ou porteurs de maladie chronique, un PAI (**Projet d'Accueil Individuel**) peut être établi entre la famille, le responsable de la structure et le médecin référent.

Si nécessaire, l'enfant sera transporté à l'hôpital par les pompiers ou le SAMU en fonction de la gravité de son état évaluée par le médecin appelé. Les parents seront prévenus le plus rapidement possible et par tous les moyens. Les frais encourus seront à la charge de la famille.

## **PAIEMENT**

Pour le règlement, **les parents doivent se rendre au siège de l'association** "Les Amis des Bauges" au Châtelard. Dans la première semaine de chaque mois, **une facture mensuelle** du mois précédent est envoyée par le secrétariat. La facture peut être réglée en chèque ou espèce.

Dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique), la CAF participe financièrement au fonctionnement de la structure et une participation des familles est demandée. Un **tarif horaire** est calculé en fonction des revenus et du nombre d'enfants dans la famille (*Barème des participations familiales fixé par la CNAF en annexe*). En cas d'un accueil d'urgence où nous n'avons pas les revenus, c'est le tarif « plancher » qui sera utilisé.

La facturation est faite au quart d'heure. Pour les enfants venant de façon occasionnelle, elle est en fonction du temps réel d'accueil. **Pour les enfants venant de façon régulière, un contrat est signé** entre les familles et la responsable de la structure. Il précise le tarif horaire, les jours, le créneau horaire, le temps de présence et la période. Selon les vacances des familles (au maximum de 5 semaines) et des périodes de la fermeture de la structure, **une mensualisation** est calculée et elle est revue en janvier lors du calcul du nouveau tarif horaire.

**En cas d'absence de l'enfant, seules seront déduites:**

- celles dues à la fermeture de l'établissement
- à l'éviction obligatoire de l'enfant, avec un certificat médical du médecin de famille ou de la structure et présentation du carnet de santé précisant la maladie (déduction dès le premier jour d'absence)
- à une autre maladie de l'enfant, supérieure à 3 jours, avec un certificat médical (le délai de carence comprend le 1<sup>er</sup> jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent) et dans la mesure où la responsable aura été avertie de cette absence.
- à l'hospitalisation de l'enfant avec justificatif (déduction dès le premier jour d'absence)

**En cas d'impayé de plus de 2 mois**, la responsable de la structure se réserve le droit de refuser l'enfant.

**ARRIVEE ET DEPART DE L'ENFANT**

Pour la bonne marche de la structure, les parents doivent être particulièrement attentifs à **respecter les horaires d'ouverture et fermeture de la structure** (Pas avant 7h30 et pas après 18h30).

**Tant que vous êtes présents dans les locaux, votre enfant est sous votre responsabilité.**

En cas d'imprévu, l'enfant pourra être confié à un tiers (qu'aux personnes **majeures**) à condition que celui-ci ait été mentionné par les parents lors de la constitution du dossier ou que ceux-ci aient prévenu la responsable directement. Une pièce d'identité sera demandée.

**Si personne ne peut venir chercher l'enfant**, il sera confié à la gendarmerie du Châtelard.

**FERMETURE DE LA STRUCTURE**

La Farandole ferme ses portes **7 semaines** par an : 4 semaines l'été, une semaine à Noël, une semaine aux vacances de février et une semaine pendant celles d'avril ainsi que tous les jours fériés. (*Dates de fermeture de la structure en annexe*)

Multi accueil « La Farandole »

Chemin du Pré Rond

73 630 Le Châtelard

Tel : 04 79 54 99 58

[lafarandole@amisdesbauges.org](mailto:lafarandole@amisdesbauges.org)

*ATTESTATION A DECOUPER ET A RENDRE*

.....  
**Je soussigné(e).....**

**Parent, ou responsable légal, de l'enfant.....**

***Certifie avoir lu le règlement de fonctionnement du multi accueil « La Farandole » pour l'année 2015-2016 et le conserver. Le fait d'utiliser les services de l'établissement implique son acceptation et son respect.***

**Signature :**

*Centre socioculturel "Les Amis des Bauges" - Rue du Capitaine de Courson - 73 630 Le Châtelard*

*Tel: 04/79/54/87/64*

*Courriel: info@amisdesbauges.org*

*Site internet: http://portail.amisdesbauges.org/*